



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 3641

Texte de la question

CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé. En ce début d'année, deux étapes majeures viennent d'être franchies pour l'évolution de notre système de santé, dont nous voulons assurer la pérennité des valeurs de solidarité et d'excellence. Ce fut, en premier lieu, la loi de modernisation de notre système de santé, telle qu'adoptée par notre assemblée (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

Il s'agit, en deuxième lieu, de la Conférence nationale de santé, dont l'objet était d'avancer avec le ministère de l'éducation nationale et de la recherche sur l'ensemble des sujets ne relevant pas de la compétence exclusive de votre ministère, madame la ministre.

Les défis à affronter sont multiples et immenses pour faire reculer les inégalités d'accès à la santé, pour assurer la promotion de la santé et de la culture de prévention, pour réduire les inégalités environnementales, notamment le risque chimique qui fut pointé par la Conférence environnementale sur la santé. Sont concernés notre organisation des soins, nos structures de santé publique ainsi que le système de formation des professionnels médicaux et paramédicaux et leur répartition dans nos territoires.

La révolution numérique apporte des défis supplémentaires parce qu'elle bouscule l'ensemble des organisations assurant la gestion du système de soins, ainsi que la prise en charge du patient avec l'arrivée de la santé connectée. Elle fera disparaître des métiers et en fera apparaître beaucoup d'autres.

Enfin, les progrès en génomique, la médecine prédictive qui est à nos portes, posent des questions fondamentales concernant l'égalité devant la maladie et l'inviolabilité du vivant.

Madame la ministre, pouvez-vous dire à la représentation nationale et, au-delà, à tous les acteurs de santé dont font partie désormais les patients et leurs associations, quelles priorités sont les vôtres pour répondre aux préoccupations immédiates face aux difficultés d'accès aux soins, qu'elles soient d'origine financière ou liées à la démographie médicale, et pour répondre également aux interrogations qui sont nombreuses chez les professionnels de santé face aux profondes mutations en cours ou à venir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé. Monsieur le député, pour continuer à

améliorer l'accès aux soins de nos concitoyens, nous devons faire en sorte de répondre aux attentes des professionnels de santé en matière de formation et de conditions d'exercice.

M. Christian Jacob. Dites-le sans rire !

Mme Marisol Touraine, ministre. C'était le sens de la grande Conférence nationale de santé qui s'est tenue jeudi dernier sous la responsabilité du Premier ministre et avec mon collègue chargé de l'enseignement supérieur, Thierry Mandon.

Nous avons la volonté de rassembler, d'écouter et de prendre les décisions qu'attendent les professionnels. Cette conférence a été un grand succès : des centaines de participants, représentant tous les ordres professionnels en matière de santé, rassemblant des professionnels médicaux et paramédicaux, publics et privés, ont non seulement discuté mais également pris des décisions.

Tout d'abord, pour l'amélioration de la formation, nous avons décidé d'inscrire dans la durée la filière médicale de médecine générale financée par l'enseignement supérieur.

Nous avons également décidé d'accroître les passerelles entre les professions paramédicales et les professions médicales. Nous avons indiqué que les étudiants des professions paramédicales pourraient disposer des mêmes droits sociaux que leurs collègues étudiants des professions médicales ; c'est une avancée tout à fait importante.

De la même manière, pour répondre aux attentes sur l'exercice des professionnels de santé, nous voulons leur donner envie de s'installer à l'hôpital ou en ville. Pour cela, nous améliorons leur protection sociale, en particulier la protection maladie des femmes médecins installées en libéral.

Nous voulons continuer ce travail : je vous confirme donc, monsieur le député, ma disponibilité à travailler avec les professionnels de santé pour l'amélioration des conditions de travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3641

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 février 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 février 2016](#)